

VILLE DE RIORGES

N° 2_1

OBJET :

FINANCES

GRUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL

CONSTRUCTION DE SANITAIRES

AUTORISATION DE PROGRAMME ET TRAVAUX

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 SEPTEMBRE** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES**GROUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL
CONSTRUCTION DE SANITAIRES
AUTORISATION DE PROGRAMME ET TRAVAUX**

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"La commune envisage la construction de sanitaires au groupe scolaire de Beaucueil.

Le groupe scolaire de Beaucueil possède des sanitaires dont l'accès se situe dans la cours de l'école élémentaire. Ceux-ci étant au sous-sol, il faut emprunter un escalier et de ce fait ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le programme de travaux envisagé prévoit de résoudre ce problème par la construction d'une structure de plain-pied d'une surface d'environ 80 m² comprenant :

- un hall d'entrée au groupe scolaire ;
- un sanitaire féminin dont un pour PMR ;
- un sanitaire masculin dont un pour PMR.

La construction de nouveaux sanitaires est inscrite à "l'agenda d'accessibilité programmé" (Ad'AP) et va se dérouler sur deux exercices comptables, ce qui nécessite la mise en place d'une autorisation de programme.

Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement. Cette répartition est susceptible de révision.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Le coût global de l'opération, toutes dépenses confondues, est évalué à 192 000 €."

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit 192 000 TTC ;
2. approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges, nature 2313, fonction 213 et opération 68, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2018 : 68 000 €
 - 2019 : 124 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

